

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 14 (1876)
Heft: 9

Artikel: Lausanne, le 26 février 1876
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-183713>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse : un an, 4 fr. ; six mois, 2 fr. 50.

Pour l'étranger : le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin Monnet, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Lausanne, le 26 Février 1876.

Notre numéro de ce jour est un véritable exposé de reproches et de récriminations. On dirait que nos collaborateurs, tant masculins que féminins, se sont donné le mot pour nous servir à souhait l'expression de leur mauvaise humeur :

C'est d'abord un ancien officier d'état civil qui nous remet en mémoire la malencontreuse qualification de *Pétabosson* donnée à ces fonctionnaires, et qui signale tous les inconvénients de la nouvelle loi.

Vient ensuite un honorable notaire de N[°], sans doute revêtu des hautes fonctions d'officier d'état civil, et qui prend aussi la mouche pour ce sobriquet, échos si gaiement de la plume fertile de M. C.-C. D. Il se venge en accusant les pasteurs de manquer de charité et de rire impitoyablement de ceux à qui la législation fédérale confie le soin d'enregistrer les baptêmes et les mariages — sans les bénir.

Hélas ! il serait beaucoup plus sage, messieurs, de mettre le moins possible en évidence le mot fatal qui a fait le tour du canton avec la rapidité d'un courant électrique et qui ne passe que trop facilement de bouche en bouche.

Et du reste pourquoi vous étonner du fait ? La qualification de *Pétabosson* n'est-elle pas une des nombreuses et déplorables conséquences de cette révision que vous avez sans doute votée avec enthousiasme ? Ah ! vous avez tiré le vin, messieurs, buvez-le... ou demandez le referendum.

Les deux épîtres concernant l'état civil, furent suivies d'une réplique adressée à la demoiselle, auteur du dernier article sur les « filles qui ne veulent pas se marier. »

Nous pensions que cette dernière question serait ainsi liquidée, lorsque nous reçûmes de Paris, de Paris ! notez-le bien, une nouvelle épître sur les *vieilles filles*, qui a véritablement trop d'esprit pour ne pas être publiée. Espérons qu'elle terminera définitivement une polémique déjà un peu longue et trop amère pour la plus belle moitié du genre humain.

N... le 22 février 1876.

Il a paru dans votre numéro, en date de samedi

dernier, un article concernant nos nouveaux fonctionnaires chargés de la tenue des registres de l'état-civil où l'on raconte que, dans diverses localités de notre canton, on les surnomme *Pétabosson* et qu'en les voyant, nous autres bons campagnards avons l'habitude de dire : *Vouaïqué Pétabosson qué passé*.

Or, ce petit conte vous a évidemment été communiqué par un ecclésiastique qui tenait comme tant d'autres à la tenue de ces registres, qui leur ont été eplévés à la suite des dispositions de notre Constitution fédérale ; on y reconnaît ce parfum de charité que l'on ne rencontre ordinairement pas chez un laïque.

En retour du récit qui vous a été fait, permettez-moi de vous raconter la nouvelle locale suivante dont je vous garantis l'authenticité :

Dans le charmant village que j'habite existait un ecclésiastique chargé de la tenue des registres de l'état-civil, dont le caractère volage et les habitudes peu sédentaires étaient les compagnes assidues de ses nombreux défauts ; il fallait être habile pour le trouver à son poste et plus d'une fois les inscriptions à faire et les extraits à réclamer ne purent-ils être obtenus que d'une manière tardive, aussi cet honorable fonctionnaire fut-il nommé *Pétenlair* et, lorsque le dimanche, après avoir débité sa prose, ce jeune adolescent repartait pour des pays plus hospitaliers que celui qu'il se croyait forcé d'habiter, les bonnes femmes disaient en le voyant paraître : *Vouaïqué Pétenlair, lou coumi voyageu qué passé*.

J'ai entendu lire votre article au bouchon de l'endroit et la réflexion suivante a été faite par quelques-uns des habitués : *Por mé, iamo atan alla tsi Pétabosson-qué tsi Pétenlair*.

Quant à la réponse que vous demandez votre correspondant, je la lui donnerai, s'il le désire, dans un prochain numéro.

F. C.

Vevey, le 21 février 1876.

Monsieur le Rédacteur du *Conteur vaudois*,
à Lausanne.

Un de vos correspondants vous demande ce qu'il y aurait à faire pour mettre fin aux malicieuses qualifications auxquelles nos nouveaux officiers d'état civil sont en butte depuis que dans un malencontreux récit en patois paru dans votre journal, on les a appelés